

Atelier n°3

d'élaboration du Plan Climat de la Communauté de communes Inter-Caux Vexin

Thème Agriculture, biodiversité, déchets

Le 02 / 12 / 2021, les participants du Club Climat réunis dans le cadre de la phase

d'élaboration du Plan d'actions ont fait les propositions suivantes, répondant aux enjeux

identifiés et axes stratégiques retenus pour le PCAET par les élus lors de la réunion du

conseil communautaire du 21 octobre dernier. Ces dernières feront l'objet, avant leur

formalisation dans le plan d'actions du Plan Climat Air Energie du territoire définitif :

- D'une étude afin d'en déterminer la faisabilité technique, budgétaire et organisationnelle

(identification de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle en fonction des compétences de

chacun, faisabilité technique et juridique, budget, partenariats à développer, échéancier) ;

- D'un débat et d'une validation par les élus au sein des instances de la CCICV, afin

d'arbitrer les équilibres au sein des thématiques et entre les thématiques, et définir les

priorités ;

- D'une concertation avec les partenaires (Etat, Région, Département, Chambres

Consulaires...) et instances de participation de la CCICV (Conseil de développement,

conférence des Maires...).

Soutenir la transition des exploitations vers des techniques plus respectueuses de l'environnement et du climat.

■ Mobiliser les différents acteurs du monde agricole - et travailler notamment avec la

Chambre d'agriculture, l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable, etc. -

afin d'établir des partenariats et de sensibiliser les exploitants agricoles.

■ Tenter de sensibiliser également les coopératives, les vendeurs d'intrants, etc.

■ Soutenir les exploitations s'engageant dans une transition environnementale.

■ Faciliter l'accès des exploitants à des formations aux techniques « vertueuses » sur le plan climatique et environnemental.

■ Etudier la possibilité de proposer, par mutualisation, des accompagnements d'experts indépendants, personnalisés et à moindre coût, pour faciliter la transition des agriculteurs et minimiser leurs risques.

■ Informer les agriculteurs sur l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent avoir droit, pour faire évoluer leurs pratiques.

■ Avec la Chambre d'Agriculture : soutenir les agriculteurs désireux de réaliser un diagnostic permettant d'identifier les vulnérabilités et atouts de leur exploitation - et dégager des pistes pour modifier les pratiques, réduire les consommations, les dépenses, et faire des économies (d'énergie, d'intrants...).

■ Y compris : Cap'2er (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants), pour les éleveurs / Formations à l'écoconduite, etc.

■ Initier des rencontres entre les agriculteurs de différentes filières, afin de faciliter les échanges d'expérience et les retours sur les bonnes pratiques.

■ Etudier la possibilité d'exonérer de Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties les exploitations « bio ».

■ Voir : [https://www.bio-centre.org/index.php/pr ... biologique](https://www.bio-centre.org/index.php/pr...biologique).

Faciliter l'adaptation au changement climatique, en informant sur les différentes expérimentations en cours, et en soutenant de nouvelles initiatives.

■ Informer les agriculteurs sur les études réalisées sur les différentes espèces permettant une meilleure adaptation au changement climatique (notamment : plus résistantes à la chaleur et moins consommatrices en eau).

■ Remarque : voir notamment les études de l'INRA, du CEREMA, etc.

■ Favoriser des expérimentations de nouvelles techniques et de nouvelles semences plus adaptées au changement climatique.

■ Communiquer sur ces expérimentations, et y associer les consommateurs.

■ Etudier la possibilité de soutenir financièrement les acquisitions de nouvelles semences, notamment par des groupements d'achats.

Maintenir une agriculture vivante et diversifiée sur le territoire, et renforcer l'autonomie alimentaire du territoire.

■ Protéger les terres agricoles, dans le cadre d'une politique d'urbanisme pérenne à long terme ; et réduire autant que possible l'artificialisation des sols.

■ Etudier la possibilité de lancer un Plan Alimentaire Territorial (PAT).

Voir : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-qu-...-erritorial>

■ Coordonner étroitement le Programme Alimentaire Territorial (PAT) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

■ Conduire un recensement du foncier communal et intercommunal pouvant être exploité en maraîchage, et faciliter l'installation sur ces terres de nouveaux agriculteurs.

■ Tenter de favoriser les échanges entre la Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM) et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), afin de faciliter les projets agricoles intéressants.

Aider à la mise en place de circuits courts, soutenir une agriculture vivrière de qualité, et mener une sensibilisation à l'alimentation responsable.

■ Développer les échanges entre les agriculteurs et les consommateurs.

■ Recenser les exploitations « exemplaires », les valoriser et les engager à mieux faire

connaître leurs pratiques auprès des autres agriculteurs... et auprès des habitants.

- Notamment : pérenniser et développer les visites grand public à la ferme, le week-end.

- Développer fortement la part du local dans la restauration collective.

- Aider notamment à mettre en place une politique d'achat groupés, pour l'ensemble de la restauration collective du territoire, afin d'assurer aux producteurs une demande soutenue et pérenne.

- Travailler avec la Chambre d'Agriculture afin d'établir des diagnostics d'approvisionnement des restaurants collectifs.

- Editer un Guide des producteurs locaux.

- Faire également mieux connaître les publications et applications recensant ces producteurs.

- Faciliter la commercialisation des produits locaux, en facilitant des regroupements d'approvisionnement, et par la création et la mutualisation d'espaces de vente.

- Etudier la possibilité de mettre en place des distributeurs automatiques de produits locaux sur les espaces de covoiturage.

- Soutenir et développer les marchés locaux.

- Aider les consommateurs à identifier les produits issus du territoire d'Inter-Caux Vexin, par la création d'un logo.

Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire.

- Sanctuariser les zones de biodiversité.

- Développer avec l'ensemble des communes une politique globale de gestion des espaces naturels, plus respectueuse de la biodiversité (fauchage tardif, élagage respectueux de la nidification, gestion différenciée, et.)

-
- Former les personnels à une gestion différenciée.
 - Sensibiliser le public, afin de mieux faire accepter ces nouvelles pratiques.
 - Sensibiliser également les propriétaires de jardin à la biodiversité, et mieux les informer sur les espèces locales.
 - Travailler avec la Ligue de Protection des Oiseaux, et populariser auprès des propriétaires de jardins le label « Refuge LPO ».
 - Envisager une politique de stérilisation des chats, pour mieux protéger les populations d'oiseaux.
 - Agir pour les abeilles.
 - Soutenir la plantation de prairies mellifères.
 - Faciliter des rencontres entre les agriculteurs et les apiculteurs.

Mettre en place un Plan Haies, et accroître les plantations d'arbres.

- Inciter les communes et les particuliers à la plantation d'arbres.
- Mieux faire respecter les obligations légales, en matière de gestion des espaces forestiers.
- Travailler avec les agriculteurs pour encourager le développement des haies dans les espaces agricoles et assurer leur entretien.
- Ne pas sanctifier les haies, dans les documents d'urbanisme et prévoir des mécanismes de compensation permettant une plus grande souplesse dans leur gestion.
- Travailler avec la Chambre d'agriculture pour valoriser les déchets d'entretien des haies, et leur rétention carbone.
- Voir programme : Carbocage - [https://librairie.ademe.fr/changement-c ...](https://librairie.ademe.fr/changement-c...)

%20terrain.)

■ Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de bandes lignocellulosiques.

Voir : <https://normandie.chambres-agriculture. ... ulosiques/>

■ Travailler avec l'APAD, pour inciter les agriculteurs à mettre en place des aménagements de leurs exploitations favorisant la biodiversité.

Développer l'utilisation de la biomasse et des déchets fermentescibles ; mieux gérer les déchets.

■ Revoir l'aménagement de la déchèterie, afin de faciliter le réemploi.

■ Modifier le système de financement des déchets, et mettre en place une Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

■ Créer une Ressourcerie, sur le territoire.

■ Etudier les réseaux à mettre en place autour de la méthanisation, à court terme, avec la collecte des déchets fermentescibles - dans le strict respect de la législation.

Mieux préserver la ressource en eau.

■ Renforcer les règles de perméabilisation des sols, dans les documents d'urbanisme.

■ Etudier la possibilité de distribuer aux habitants des cuves de récupération des eaux pluviales, gratuitement ou à faible coût.

■ Equiper les bâtiments publics de système de récupération des eaux pluviales.

